

## Décision portant proclamation des résultats pour l'élection de la directrice de l'unité de formation Physique du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux

*Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1, et L713-3 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Bordeaux ;*

*Vu les statuts du collège Sciences et technologies ;*

*Vu les statuts de l'UF Physique ;*

*Vu la décision portant organisation de l'élection du directeur de l'unité de formation Physique du collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux du 20 juin 2024 ;*

Considérant que le mandat de Mme Michelet, directrice de l'UF de physique, se termine le 21 novembre 2024 ;

Considérant l'unique candidature de Madame Claire MICHELET ;

Considérant que le directeur de l'unité de formation Physique est élu par le conseil à la majorité par les membres élus du conseil de l'unité ;

Considérant les procès-verbaux de dépouillement en date du 15 octobre 2024 ;

### Le président de l'université de Bordeaux

#### DECIDE

#### Article 1. Proclamation des résultats de l'élection du directeur de l'UF Physique

Dans le cadre du scrutin du 15 octobre 2024, les membres du bureau de l'unité de formation Physique se sont prononcés de la manière suivante :

1<sup>er</sup> tour du scrutin :

◆ Nombre d'électeurs inscrits :	18
◆ Nombre de votants :	15
◆ Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
◆ Nombre de suffrages exprimés* :	15
◆ Nombre de voix obtenues par candidat :	<b>15</b>
- <b>Claire MICHELET</b>	<b>15</b>

\*Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blancs ou nuls.

### Article 2. Durée du mandat du directeur de l'UF Physique

**Madame Claire MICHELET** est élue directrice de l'unité de formation Physique du Collège Sciences et technologies de l'université de Bordeaux à compter du 22 novembre 2024, pour un mandat de 5 ans, soit jusqu'au 21 novembre 2029.

Madame Claire Michelet siège valablement jusqu'à la désignation de son successeur.

### Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 17 octobre 2024

Dean Lewis  
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation  
Julien Ropiquet  
Directeur des affaires juridiques

